



AVIGNON UNIVERSITÉ

École Doctorale ED 537
Culture et Patrimoine

COMPOSITION DU COMITE DE SUIVI
INDIVIDUEL DE THESE (CSI)

Pour rappel : Un CSI doit être composé a minima de 2 personnes, sans compter l'équipe de direction de la thèse ni la/le doctorant-e. Il est possible d'inviter d'autres membres, en fonction des besoins ou des attendus. La composition doit être validée par le directeur de l'ED dès la fin de la 1^{ère} année de thèse, et rester stable dans la mesure du possible tout au long du doctorat.

Doctorant-e:

NOM :

Prénom :

Titre de la thèse :

Équipe de direction de la thèse

(NOM, Prénom, Organisme, Fonction)

-
-
-

Composition du CSI¹

Membre spécialiste de la discipline ou en lien avec le domaine	Membre non spécialiste extérieur au domaine de recherche	Autres membres (si besoin)
<i>NOM, Prénom, Organisme, Fonction</i>	<i>NOM, Prénom, Organisme, Fonction</i>	<i>NOM, Prénom, Organisme, Fonction</i>
Signature	Signature	Signature

Validation par le Directeur de l'ED 537 : Le Signature

¹ Tout membre d'un CSI ne peut pas être ni rapporteur ni président lors de la soutenance de la thèse.